

**Certificat
d'aptitude professionnelle
ébéniste**

**TEXTE OFFICIEL
RELATIF AU CAP ÉBÉNISTE**

Arrêté du 11 juillet 2000

Portant définition et fixant les conditions de délivrance
B.O. hors série n° 9, volume 20

DÉFINITION ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE

Arrêté du 11 juillet 2000

Vu D. n° 87-852 du 19-10-1987 mod. ; A. du 03-04-1989 ; A. du 29-07-1992 mod. ; A. du 29-07-1992 ; A. du 26-04-1995 ; A. du 22-11-1995 ; A. du 05-08-1998 ; avis comm. profes. Consult.

Article premier – La définition et les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel de certification de ce certificat d'aptitude professionnelle figure en annexe I au présent arrêté.

Art. 3. – La préparation au certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste comporte une période de formation en entreprise de douze semaines obligatoires dont huit semaines sont évaluées dans les conditions fixées en annexes II et III au présent arrêté.

Pour les apprentis issus de centres de formation d'apprentis habilités, la formation en entreprise, dont la durée est fixée par le contrat d'apprentissage, est évaluée par contrôle en cours de formation au cours des derniers mois précédant la session d'examen.

Art. 4. – Le certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste peut être obtenu soit en postulant simultanément la totalité des domaines de l'examen prévu au titre III du décret susvisé et dans les conditions prévues aux articles 5 à 8 ci-dessous, soit par la voie des unités capitalisables conformément aux dispositions du titre IV du décret susvisé et de l'arrêté du 3 avril 1989 susvisé, dans les conditions fixées aux articles 8 et 10 ci-dessous.

Art. 5. – L'examen du certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste comporte sept épreuves obligatoires regroupées en six domaines.

La liste des domaines et le règlement d'examen figurent en annexe II au présent arrêté.

La définition des épreuves figure en annexe III au présent arrêté.

Art. 6. – Pour se voir délivrer le certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste par la voie de l'examen prévu au titre III du décret du 19 octobre 1987 susvisé, le candidat doit obtenir, d'une part, une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des domaines, d'autre part, une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au domaine professionnel.

Le diplôme est délivré au vu des résultats obtenus, soit par combinaison d'épreuves se déroulant sous forme d'un contrôle en cours de formation et d'épreuves ponctuelles terminales, soit en totalité à des épreuves ponctuelles terminales.

L'évaluation de chaque épreuve est sanctionnée par une note variant de 0 à 20 en points entiers.

L'absence à une épreuve est éliminatoire. Toutefois, dûment justifiée, cette absence donne lieu à l'attribution de la note zéro.

Art. 7. – Tout candidat ajourné conserve pendant cinq ans le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux domaines.

Lorsqu'un candidat n'a pas obtenu au domaine professionnel de note égale ou supérieure à 10 sur 20, il conserve pendant cinq ans le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves constitutives de ce domaine.

Un candidat peut renoncer à un ou plusieurs bénéfices. Dans ce cas, seules les notes à nouveau obtenues aux domaines ou épreuves correspondants sont alors prises en compte pour l'obtention du diplôme.

S'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve EPI, il se voit reconnaître l'unité intermédiaire de niveau 2 du domaine professionnel.

Art. 8. Pour obtenir le certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste par la voie des unités capitalisables définies au titre IV du décret susvisé, le candidat doit avoir acquis l'unité terminale constitutive du domaine professionnel définie en annexe I au présent arrêté et l'unité terminale de chacun des domaines généraux.

Les unités sont délivrées au vu des résultats à des évaluations réalisées par épreuves ponctuelles et/ou par contrôle en cours de formation.

Art. 9. – Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 22 octobre 1985 portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste et les épreuves de l'examen organisées conformément au présent arrêté sont précisées en annexe IV au présent arrêté.

La durée de validité des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues au groupe d'épreuves pratiques ou au groupe d'épreuves écrites et graphiques de l'examen subi selon les dispositions de l'arrêté du 22 octobre 1985 est reportée dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 10. – La première session du certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste régi par le présent arrêté aura lieu en 2002.

L'accès au diplôme par unités capitalisables peut être organisé à l'initiative des recteurs dès la publication du présent arrêté.

La dernière session du certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste régi par l'arrêté du 22 octobre 1985 aura lieu en 2001.

À l'issue de cette session, l'arrêté du 22 octobre 1985 portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle Ébéniste est abrogé.

Art. 11. – Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des formations

Sous-direction
des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 27 octobre 2004 portant définition et
fixant les conditions de délivrance du certificat
d'aptitude professionnelle *ébéniste*.

NORMEN E 0402427

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Vu le décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des arts appliqués du 18 mars 2004.

ARRÊTE

Art. 1^{er}. – La définition et les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle *ébéniste* sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de ce certificat d'aptitude professionnelle figurent en annexe I au présent arrêté.

Art. 3. – La préparation au certificat d'aptitude professionnelle *ébéniste* comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines, définie en annexe II au présent arrêté.

Art. 4. – Ce certificat d'aptitude professionnelle est organisé en sept unités obligatoires qui correspondent à des épreuves évaluées selon des modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III au présent arrêté.

Art. 5. – La définition des épreuves et les modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

Art. 6. – Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il présente l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 4 avril 2002 susvisé.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Art. 7. – Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 11 juillet 2000 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle *ébéniste* et les épreuves de l'examen organisé conformément au présent arrêté sont précisées en annexe V au présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté précité du 11 juillet 2000 est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 8. – La première session du certificat d'aptitude professionnelle *ébéniste* régi par le présent arrêté aura lieu en 2006.

L'arrêté du 11 juillet 2000 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle *ébéniste* est abrogé à l'issue de la dernière session qui aura lieu en 2005.

Art. 9 – Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 octobre 2004.

P. le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'enseignement scolaire

Patrick GERAARD

JOURNAL OFFICIEL DU 13 NOVEMBRE 2004.

N.B. : Le présent arrêté et ses annexes III et V seront publiés au bulletin officiel de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche hors série du 23 décembre 2004 vendu au prix de 2,30 €. Il sera disponible au Centre national de documentation pédagogique 13, rue du Four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des enseignements et des formations

Sous direction des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 30 juin 2008 relatif aux diplômes
professionnels relevant de l'obligation de formation à
l'accessibilité du cadre bâti aux personnes
handicapées délivrés par le ministre chargé de
l'éducation

NORMEN E 0815938 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R.335-48 à R.335-50;

VU la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 41;

VU le décret n° 2007-436 du 25 mars 2007 relatif à la formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées pris en application de l'article 41-V de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et modifiant le code de l'éducation;

VU l'avis des commissions professionnelles consultatives de la métallurgie, du bâtiment et travaux publics, du bois et dérivés et des arts appliqués;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 20 mars 2008,

A R R E T E

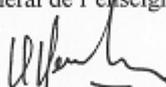
Article 1er – Les spécialités de diplômes concernées par l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, sont fixées dans l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 – Les référentiels de certification pour les diplômes listés ci-dessus sont complétés par les dispositions figurant dans l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 2008

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Louis NEMBRINI

Journal officiel du 30 juillet 2008

Nota : Le présent arrêté et ses annexes seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale du 4 septembre 2008, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>

ANNEXE I

DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Groupe 1 : EXECUTION ET REALISATION (niveau V)

BEP	BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES (234)
BEP	FINITION (233)
BEP	METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE (255)
BEP	TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES (227)
BEP	TECHNIQUES DES METAUX, DU VERRE ET DES MATERIAUX DE SYNTHESE DU BATIMENT (233)
BEP	TECHNIQUES DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (227)
BEP	TECHNIQUES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT (232)
BEP	TRAVAUX PUBLICS (231)
CAP	CARRELEUR MOSAISTE (233)
CAP	CHARPENTIER BOIS (234)
CAP	CONSTRUCTEUR BOIS (234)
CAP	CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
CAP	CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT (232)
CAP	CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART (231)
CAP	COUVREUR (232)
CAP	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES TECHNIQUES (255)
CAP	ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
CAP	FROID ET CLIMATISATION (227)
CAP	INSTALLATEUR SANITAIRE (233)
CAP	INSTALLATEUR THERMIQUE (227)
CAP	MACON (232)
CAP	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES (230)
CAP	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT (234)
CAP	MENUISIER INSTALLATEUR (234)
CAP	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE (255)
CAP	MONTEUR DE CONSTRUCTIONS MOBILES (320)
CAP	MONTEUR EN CHAPITEAUX (323)
CAP	PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT (233)
CAP	PLATRIER-PLAQUISTE (233)
CAP	SERRURIER METALLIER (254)
CAP	SOLIER-MOQUETTISTE (233)
CAP	TAILLEUR DE PIERRE- MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION (232)
CAP	ACCESSOIRISTE REALISATEUR (323)
CAP	CANNAGE ET PAILLAGE EN AMEUBLEMENT (234)
CAP	EBENISTE (234)
CAP	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE, option VITRAILLISTE (224)
CAP	FERRONNIER (254)
CAP	STAFFEUR ORNEMANISTE (233)
CAP	TAPISSIER- TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT (242)
CAP	VANNERIE (234)
MC5	PARQUETEUR (234)
MC5	PLAQUISTE (233)
MC5	ZINGUERIE (232)

Groupe 2 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau V)

CAP	SIGNALETIQUE ENSEIGNE DECOR (322)
CAP	DESSINATEUR D'EXECUTION EN COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BEP	INSTALLATEUR CONSEIL EN EQUIPEMENT ELECTROMENAGER (255)
BEP	TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT (230)
BEP	TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (231)

Groupe 3 : EXECUTION ET REALISATION (niveau IV)

BAC PRO AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT (233)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option EBENISTE (234)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option ARTS DE LA PIERRE (232)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option HORLOGERIE (251)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option TAPISSIER D'AMEUBLEMENT (242)
BAC PRO ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS (255)
BAC PRO EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES (227)
BAC PRO HYGIENE-ENVIRONNEMENT (343)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT : ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT: METALLERIE (254)
BAC PRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS (234)
BAC PRO TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN DU BATIMENT: ORGANISATION ET REALISATION DU GROS-OEUVRE (232)
BAC PRO TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (255)
BAC PRO TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (234)
BAC PRO TRAVAUX PUBLICS (231)
BMA EBENISTE (234)
BMA ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE (222)
BMA CERAMIQUE (224)
BMA GRAPHISME ET DECOR (233)
BMA VOLUMES STAFF ET MATERIAUX ASSOCIES (233)
BP AMEUBLEMENT option TAPISSERIE DECORATION (241)
BP CARRELAGE MOSAIQUE (233)
BP CHARPENTIER (234)
BP CONSTRUCTION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BP COUVREUR (232)
BP ELECTROTECHNIQUE OPTION B : DISTRIBUTION (255)
BP EQUIPEMENTS SANITAIRES (233)
BP ETANCHEITE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
BP INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (255)
BP MACON (232)
BP MENUISIER (234)
BP METIERS DE LA PIERRE (232)
BP METIERS DE LA PISCINE (232)
BP MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION (227)
BP MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE (227)
BP PEINTURE REVETEMENTS (233)
BP PLATRERIE-PLAQUE (233)
BP SERRURERIE-METALLERIE (254)
MC4 PEINTURE DECORATION (233)
MC4 RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL OPTION : GROS OEUVRE (232)
MC4 TECHNICIEN ASCENSORISTE (227)
DIP TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE (242)

Groupe 4 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau IV)

BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ETUDES ET ECONOMIE (230)
BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ASSISTANT EN ARCHITECTURE (230)
BAC PRO INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI (230)
BAC PRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE (231)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART , option COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BT DESSINATEUR EN ARTS APPLIQUES (233)
BT DESSINATEUR MAQUETTISTE, option ARTS GRAPHIQUES (322)

ANNEXE II

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AUX REFERENTIELS DE CERTIFICATION POUR LES DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Diplômes figurant dans le groupe 1 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à réaliser l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, fonctionnalités, ...).

Il n'intervient pas sur la définition de l'ouvrage, mais il doit avoir connaissance de l'existence des réglementations.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti - Les différents types de handicaps - Notion d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées et d'usage des équipements	- Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité

Diplômes figurant dans le groupe 2 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de définition, à analyser l'ouvrage décrit par les documents fournis en explicitant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...).

Il peut être amené à compléter la définition des ouvrages (dessins complémentaires, avant-métré, ...)

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.	
- Les différents types de handicaps - Conception d'un bâtiment : > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements	- Distinguer les différents types de handicaps. - Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps

Diplômes figurant dans le groupe 3 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à préparer la réalisation de l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...), à faire réaliser l'ouvrage, à contrôler sa réalisation, à préparer sa réception par le représentant du maître d'ouvrage.

Il peut être amené à signaler une non-conformité ou une difficulté de réalisation du projet initial au regard de la réglementation.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes de sa spécialité.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre de la construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Réalisation d'un bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les différents types de handicaps. - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Justifier le principe de dimensionnement et d'implantation des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité.

Diplômes figurant dans le groupe 4 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des esquisses ou avant-projets, à mettre au point les prescriptions de caractéristiques des ouvrages (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...) en réalisant les plans de définition, en justifiant les dispositions constructives proposées.

Il est à même de réaliser les documents de définition de ces ouvrages (dessins, documents descriptifs, avant-métré, ...) et de vérifier la conformité des ouvrages réalisés.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Caractéristiques et dimensions des locaux et équipements fixes 	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter les exigences réglementaires - Identifier les locaux soumis à la réglementation
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité et adaptabilité des constructions aux personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les dimensions-enveloppes et les aires de manœuvre d'une personne en situation de handicap - Repérer les non-conformités d'un projet
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité du cadre bâti 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Dimensionner et implanter des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

PRÉAMBULE :

Les métiers de l'art du bois, et en particulier l'ébénisterie, évoluent parallèlement aux changements socioculturels de notre société.

Bien que la technologie et le cadre professionnel n'aient pas profondément changé, on constate néanmoins l'apparition de la mise en œuvre de nouveaux matériaux et de l'utilisation de machines plus complexes.

La culture artistique, les connaissances et les savoir-faire appliqués au métier de l'ébénisterie s'affirment comme les bases essentielles et indispensables à toute pratique.

De par sa relation privilégiée avec sa clientèle et sa spécificité, l'ébéniste est amené, en amont comme en aval, à mettre en valeur sa fabrication.

CONTEXTE PROFESSIONNEL :

1 - Emplois concernés :

- Ouvrier qualifié 1^{er} échelon relevant des conventions collectives " fabrication et ameublement ".

2 – Types d'entreprises :

- Artisanale.
- Petite et moyenne.

3 – Secteurs d'activités concernés :

- Fabrication de meubles massifs ou plaqués.
- Agencements intérieurs.

4 – Place dans l'organisation de l'entreprise :

Le titulaire du CAP Ébéniste est appelé à exercer des fonctions d'exécution dans la réalisation d'un meuble à des postes d'usinage manuel ou mécanique, de montage et de finition. Suivant la taille de l'entreprise, ces activités peuvent être unitaires, sérielles et variées.

5 – Définition des emplois :

- Travail à l'atelier, à l'établi, aux machines-outils.
- Travaux sur machines à bois dont l'utilisation réclame une attention particulière.
- Relation avec la clientèle.

● **DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DU TITULAIRE DU CAP ÉBÉNISTE:**

La réalisation des tâches professionnelles est associée à une réflexion constante, de nature fonctionnelle et culturelle. Cette réflexion conduit à des choix déterminants pour la réalisation d'un produit de qualité.

A partir d'instructions écrites ou orales relatives à la réalisation de tout ou partie d'ouvrages, le titulaire du CAP devra être capable d'assurer les tâches suivantes :

- lire et décoder les plans de meubles,
- tracer des éléments de construction du mobilier,
- préparer les postes de travail,
- usiner un ensemble ou un élément de meuble,
- mettre en œuvre le placage et réaliser les frisages,
- réaliser le montage de tout ou partie d'un meuble,
- finir manuellement ou mécaniquement les produits réalisés (ponçage, mise en teinte : cire, vernis,...)

● **PERSPECTIVE DE QUALIFICATION :**

Ce diplôme se situe au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. Cette première qualification est le premier degré du métier d'ébéniste.

Le titulaire de ce diplôme peut préparer le baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art option : ébéniste ou le brevet des métiers d'art (B.M.A.) ébéniste, ainsi que le brevet de technicien des métiers (B.T.M.) option : ébéniste.

PRÉSENTATION DES FONCTIONS ET DES TÂCHES

FONCTIONS	TÂCHES
I - INFORMATION	1 – Prendre connaissance du travail à réaliser. – Relever les informations pertinentes (esthétique, technique, architecturale ...) dans l'environnement du produit à réaliser. 3 – Organiser les éléments d'informations relevés.
II - PRÉPARATION	4 – Décoder des dessins de définition. – Proposer des solutions esthétiques et techniques en adéquation avec le cahier des charges et les moyens de fabrication. Préparer la matière d'œuvre. 7 – Organiser le poste de travail.
III - MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS	8 – Débiter, corroyer. 9 – Établir et tracer. 10 – Réaliser : les montages, les usinages. 11 – Monter et plaquer. – Assurer le fonctionnement des parties mobiles et poser les quincailleries. 13 – Assurer la finition. 14 – Maintenir les équipements et les matériels en état.
IV - COMMUNICATION	– Communiquer les informations techniques et les observations. 16 – S'informer des évolutions techniques. – Participer à l'accueil des clients et des fournisseurs. – Participer à la valorisation de l'entreprise et à la promotion des produits.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION :

I - INFORMATION

TÂCHES :

Tâche 1 – Prendre connaissance du travail à réaliser.

Tâche 2 –Relever les informations pertinentes (esthétiques, techniques, architecturales ...) dans l'environnement du produit à réaliser.

Tâche 3 – Organiser les éléments d'information relevés.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources :

Informations orales et/ou écrites du client (documents non contractuels).

Plans d'ensemble, descriptifs partiels, documentation, photos ...

Autonomie, responsabilité :

Sous la responsabilité du supérieur hiérarchique.

Résultats attendus :

Les attentes du client sont connues.

L'environnement est pris en compte.

Le dossier comprenant les informations utiles est exploitable.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION :

II - PRÉPARATION

TACHES :

Tâche 4 – Décoder des dessins de définition.

Tâche 5 – Proposer des solutions esthétiques et techniques en adéquation avec le cahier des charges et les moyens de fabrication.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources :

Définition du produit.

Plan de fabrication et feuilles de débit.

Moyens de fabrication.

Matière d'œuvre.

Autonomie, responsabilité :

Autonome et responsable dans la limite fixée par la hiérarchie.

Résultats attendus :

La lecture des dessins de définition est juste et pertinente.

Les solutions proposées sous forme graphique sont compatibles avec le cahier des charges et les moyens de fabrication.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

<p>FONCTION :</p> <p style="text-align: center;">II - PRÉPARATION</p>
<p>TÂCHES :</p> <p>Tâche 6 – Préparer la matière d'œuvre. Tâche 7 – Organiser et préparer le poste de travail.</p>
<p>CONDITIONS D'EXERCICE :</p> <p>Moyens et ressources :</p> <p>Définition du produit. Plan de fabrication, feuilles de débit. Fiches d'instructions. Moyens de fabrication. Matière d'œuvre.</p> <p>Autonomie, responsabilité :</p> <p>Autonome et responsable dans la limite fixée par la hiérarchie.</p> <p>Résultats attendus :</p> <p>Les matériaux choisis (les essences et les quantités prévues) sont conformes aux données. Les erreurs et défauts d'approvisionnement sont signalés. L'organisation est cohérente et correspond à un déroulement rationnel des opérations.</p>

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION :

III - MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS

TÂCHES :

Tâche 8 – Débiter, corroyer.

Tâche 9 – Établir et tracer.

Tâche 10 – Réaliser : les montages, les usinages.

Tâche 11 – Monter, plaquer.

Tâche 12 – Assurer le fonctionnement des parties mobiles et **poser** les quincailleries.

Tâche 13 – Assurer la finition.

Tâche 14 – Maintenir les équipements et les matériels en état.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources :

Matière d'œuvre.

Outils et machines.

Fiches de travail.

Montage d'usinage.

Autonomie, responsabilité :

Autonome et responsable, mais sous la responsabilité du supérieur hiérarchique pour la tâche 14.

Résultats attendus :

Le résultat et le niveau de qualité correspondent à la demande.

Les temps de fabrication sont respectés.

Les moyens de production sont maintenus en état de fonctionnement.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION :

IV - COMMUNICATION

TACHES :

Tâche 15 – Communiquer les informations techniques et les observations.

Tâche 16 – S’informer des évolutions techniques.

Tâche 17 – Participer à l'accueil des clients et des fournisseurs.

Tâche 18 – Participer à la valorisation de l'entreprise et à la promotion des produits.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources :

Outils et moyens de communication.

Vocabulaire professionnel spécifique.

Autonomie, responsabilité :

Responsable selon délégation.

Résultats attendus :

Le langage professionnel est maîtrisé.

L'utilisation des outils et moyens de communication est efficace.

La participation à la fidélisation de la clientèle et des fournisseurs est effective.

Le comportement contribue aux bonnes relations au sein de l'entreprise.

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DES UNITÉS PROFESSIONNELLES

Emploi concerné :
Ouvrier professionnel qualifié.

Type d'entreprise :
Artisanale, petite et moyenne.

Matériaux et produits mis en œuvre :
Bois et dérivés avec ferrures associées.

Type de travaux :
Fabrication , unitaire ou sérielle.

COMPÉTENCE GLOBALE :

Le titulaire du C.A.P. ébéniste doit être capable de réaliser tout ou partie d'ouvrage en respectant des critères esthétiques et des contraintes liées aux techniques traditionnelles ou à des techniques plus innovantes au niveau de la conception, de la fabrication et de la finition.

FONCTIONS	TÂCHES PRINCIPALES	CAPACITÉS	COMPÉTENCES TERMINALES
I - INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> -Prendre connaissance du travail à réaliser. -Relever les informations pertinentes (esthétiques, techniques, architecturales ..) dans l'environnement du produit. 	C1 S'INFORMER	<ul style="list-style-type: none"> 01 – Collecter des informations. 02 – Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques.
II - PRÉPARATION	<ul style="list-style-type: none"> -Décoder des dessins de définition. -Proposer des solutions esthétiques et techniques en adéquation avec le cahier des charges et les moyens de fabrication. - Préparer la matière d'œuvre. -Organiser le poste de travail. 	C2 TRAITER ET DÉCIDER	<ul style="list-style-type: none"> 01 – Effectuer un choix technologique. 02 – Établir des débits matières. 03–Établir un document de fabrication. 04 – Traduire une solution technique.
III - MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS	<ul style="list-style-type: none"> -Débiter et corroyer. -Établir et tracer. -Réaliser : les montages, les usinages. -Monter, plaquer. -Assurer le fonctionnement des parties mobiles et poser les quincailleries. -Assurer les finitions. -Maintenir les équipements et les matériels en état. 	C3 METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER	<ul style="list-style-type: none"> 01-Organiser le poste de travail. 02 – Installer et régler les outils. 03– Conduire les opérations d'usinage, de montage et de finition. 04–Vérifier la conformité des matériaux, des produits et des outillages. 05–Assurer la maintenance des matériels et des postes de travail.
IV -COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> -Communiquer les informations techniques et les observations -S'informer des évolutions techniques. -Participer à l'accueil des clients et des fournisseurs. -Participer à la valorisation de l'entreprise et à la promotion des produits. 	C4 COMMUNIQUER	<ul style="list-style-type: none"> 01– S'exprimer oralement, graphiquement et par écrit. 02 – Participer aux échanges.

C 1 S'INFORMER
01. Collecter des informations

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>CONSULTER un tiers.</p> <p>OBSERVER, RECHERCHER des données (graphiques, écrites, volumiques, spatiales ...)</p>	<p>Informations orales et/ou écrites du client (documents non contractuels). Environnement, plan d'ensemble, descriptifs partiels, documentation, photos...</p>	<p>Les différents documents sont identifiés.</p> <p>Les informations recueillies et sélectionnées sont exploitables.</p>

C 1 S'INFORMER
02. Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques.

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>LIRE et INTERPRÉTER les codes de représentation esthétique et technique.</p> <p>LIRE et INTERPRÉTER les données du cahier des charges : plan, fiche technique, croquis, perspective, volume,...</p> <p>IDENTIFIER les contraintes esthétiques, stylistiques, techniques, économiques,...</p> <p>RELEVER les informations nécessaires à la réalisation de la demande.</p>	<p>Cahier des charges.</p> <p>Données écrites, graphiques et orales : définition de l'ouvrage, mode de fabrication, les matériels...</p> <p>sous la forme de dessin d'ensemble ou de sous-ensemble, croquis crayonnés, maquettes, catalogues, échantillons, dessins de mise en situation.</p>	<p>Les codes de représentation esthétiques et techniques sont correctement identifiés.</p> <p>Les conditions de réalisation sont repérées.</p> <p>L'interprétation des documents est exacte.</p> <p>L'identification des contraintes est juste.</p> <p>Les informations recueillies sont exploitables.</p>

C 2 TRAITER ET DÉCIDER
01 Effectuer un choix technologique

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>INVENTORIER les caractéristiques relatives : aux produits (ouvrages) aux matériaux aux types de matériels à la qualité requise</p> <p>CHOISIR : un matériau en fonction de sa destination (singularités, qualités...) une liaison pour un cas simple une quincaillerie une machine, un outillage pour un usinage donné une méthode de fabrication</p> <p>DÉFINIR la sécurité du poste de travail.</p>	<p>Données écrites et /ou orales.</p> <p>Éléments du dossier technique retenus pour caractériser la situation à analyser.</p> <p>Documentation technique.</p> <p>Fiches de travail (contrat de phase...)</p> <p>Document de planification. (Temps alloué)</p>	<p>Les caractéristiques relevées sont conformes.</p> <p>Les choix sont pertinents, compatibles avec les données et correctement exprimés.</p> <p>Le temps donné est respecté.</p> <p>La définition de la sécurité est en adéquation entre moyens et opérations.</p>

C 2 TRAITER ET DÉCIDER		
02 Établir des débits matière		
Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>IDENTIFIER l'ensemble des composants (quantitatif).</p> <p>EFFECTUER les classements critériés : (massifs, placages, produits semi-finis ...).</p> <p>DÉTERMINER les spécifications du débit : (géométrie, dimensions, surcotes).</p> <p>RÉDIGER la fiche de débit.</p>	<p>Données écrites et/ou orales.</p> <p>Dessins de définition, de fabrication.</p> <p>Catalogue des produits.</p> <p>Procédés de fabrication.</p> <p>Document préétabli à compléter.</p> <p>Document de planification. (Temps alloué)</p>	<p>Les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Les regroupements sont cohérents.</p> <p>L'énumération des caractéristiques du débit est juste.</p> <p>Les débits sont obtenus en minimisant les chutes.</p> <p>Le document est exploitable.</p> <p>Le temps alloué est respecté.</p>

C2 TRAITER ET DÉCIDER

03 Établir un document de fabrication

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>ÉTABLIR, COMPLÉTER une ANALYSE DE FABRICATION et/ou un CONTRAT DE PHASE</p> <p>INDIQUER la chronologie des phases, sous-phases, opérations.</p> <p>CHOISIR les surfaces d'appui et de réglage nécessaires à la mise en position de la ou des pièces.</p> <p>INDIQUER les outillages nécessaires, les machines outils.</p> <p>DÉTERMINER les cotes de fabrication, cotes de réglage (Cm, Co, Ca)*.</p> <p>DÉCIDER des moyens pour les contrôles à effectuer.</p>	<p>Données écrites et/ou orales.</p> <p>Dossier technique : Dessin de définition de l'ensemble, du sous-ensemble, de l'élément.</p> <p>Documents " analyse de fabrication et/ou contrat de phase " préétablis à compléter.</p> <p>Moyens disponibles (parc machines, outillages...).</p> <p>Documents techniques des machines et des outillages.</p> <p>État initial de la matière d'œuvre.</p> <p>Document de planification. (Temps alloué).</p>	<p>La chronologie des phases, sous-phases et des opérations est compatible avec les antériorités géométriques et technologiques.</p> <p>Le choix des surfaces est en adéquation avec la cotation.</p> <p>Les outillages sélectionnés sont adaptés.</p> <p>Les valeurs d'usinage sont correctes.</p> <p>Les moyens de contrôle sont adaptés.</p> <p>Le temps donné est respecté.</p>

* Cm = cote machine
Co = cote outil
Ca = cote appareillage

C2 TRAITER ET DÉCIDER
04 Traduire une solution technique

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>RÉALISER un croquis à main levée.</p> <p>RÉALISER les dessins de définition, de détail pour tout ou partie d'un ouvrage.</p> <p>DÉCIDER du type de tracé à effectuer (épure, plans sur règle...).</p> <p>RÉALISER une épure, un plan sur règle d'éléments nécessitant la définition de certaines dimensions ou formes.</p> <p>TRADUIRE par écrit et/ou oralement un mode opératoire.</p>	<p>Données écrites et/ou orales.</p> <p>Dossier technique pouvant comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> un géométral une nomenclature un descriptif des fiches techniques des catalogues fournisseurs des normes et D.T.U... <p>Dessins d'ensemble, sous-ensemble de définition ou de fabrication.</p> <p>Plans d'agencement et ou de mobilier.</p> <p>Support(s) et matériel(s) nécessaires à la réalisation des tracés.</p> <p>(Poste de travail pour dessin manuel et/ou informatisé...).</p>	<p>Le croquis traduit lisiblement la proposition.</p> <p>Les règles de représentation et de cotation sont appliquées sans erreurs fondamentales.</p> <p>Les parties dessinées respectent les différentes fonctions de l'ouvrage.</p> <p>Les conventions propres à la profession sont appliquées.</p> <p>Le type de tracé choisi fait apparaître les données recherchées avec suffisamment de précision.</p> <p>Le(s) tracé(s) permettent d'obtenir un résultat conforme aux données.</p> <p>Le mode opératoire élaboré est pertinent.</p>

C3 METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER
01 Organiser le poste de travail

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>RECENSER les besoins en matériaux et en matériel.</p> <p>DISPOSER rationnellement les supports et accessoires nécessaires au poste de travail.</p> <p>PRÉPARER les outillages, les produits de finition nécessaires.</p> <p>ASSURER la mise en place des dispositifs de protection concernant les personnes et les matériels.</p> <p>RENDRE accessible le poste de travail et son environnement.</p> <p>TENIR compte du circuit de fabrication (poste amont et aval).</p>	<p>Données écrites et/ou orales.</p> <p>Définition du produit : dessins d'ensemble, de fabrication analyses de fabrication, contrats de phase quantitatif fiches d'instructions, fiches techniques (machines, outillages, produits de finition...).</p> <p>Matériels adaptés</p> <p>Mode de fabrication : travail unitaire et ou sériel</p> <p>Moyens de stockage, d'attente, de soutien... Document de planification. (Temps alloué).</p>	<p>Le recensement des besoins est correctement défini.</p> <p>L'organisation du poste et de son environnement est conforme aux données et aux règles suivantes : d'ergonomie de qualité de prévention et de sécurité et assure une productivité optimale.</p> <p>Les protecteurs sont positionnés correctement.</p> <p>Le temps donné est respecté.</p>

C3 METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER		
02 Installer et régler les outils		
Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>CHOISIR les outillages.</p> <p>PRÉRÉGLER les outils (avec ou sans banc).</p> <p>METTRE ET MAINTENIR en position le porte-outil, les outils.</p> <p>METTRE ET MAINTENIR en position le ou les référentiels machine, le ou les porte-pièces, la ou les pièces.</p> <p>RÉGLER les positions relatives au couple outil/pièce : positions dimensionnelles et/ou angulaires.</p> <p>MODIFIER si besoin les positions après contrôle.</p> <p>IDENTIFIER sur la machine les commandes ou éléments technologiques sélectionnant ou faisant varier les données.</p> <p>RÉGLER les vitesses.</p> <p>APPLIQUER les règles de sécurité.</p>	<p>Données écrites et/ou orales</p> <p>Définition du produit : dessins d'ensemble, de fabrication analyses de fabrication, contrats de phase spécifications particulières fiches techniques : (machine, outillages...)</p> <p>Poste de travail avec outillages nécessaires. Matière d'œuvre, lot de pièces.</p> <p>Appareils de réglage</p> <p>Matériels adaptés.</p> <p>Mode de fabrication : travail unitaire et/ou sériel</p> <p>Document de planification. (Temps alloué).</p>	<p>Le choix des outils est conforme au contrat de phase.</p> <p>Le pré-réglage est conforme.</p> <p>La mise et le maintien en position tiennent compte des caractéristiques de la machine et respectent le contrat de phase.</p> <p>Les méthodes de réglages sont judicieuses.</p> <p>L'identification est juste.</p> <p>Les règles de qualité et de sécurité sont respectées.</p> <p>Le temps donné est respecté.</p>

C3 METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER
03 Conduire les opérations d'usinage, de montage et de finition

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>RÉALISER manuellement et/ou mécaniquement (1).</p> <p>ACTIONNER chronologiquement les éléments permettant la mise en fonctionnement des matériels.</p> <p>OBSERVER le déroulement.</p> <p>IDENTIFIER les anomalies sur la pièce ou le matériel.</p> <p>PROCÉDER aux mesures et contrôles en cours et fin d'usinage.</p> <p>CORRIGER les réglages si nécessaire.</p> <p>CHANGER les outils.</p> <p>ASSURER l'approvisionnement et l'évacuation des pièces.</p> <p>CONTRÔLER quantitativement et qualitativement les pièces, les outils.</p> <p>APPLIQUER les règles de prévention et de sécurité.</p>	<p>Données écrites et/ou orales.</p> <p>Définition du produit : dessins d'ensemble, de fabrication analyse de fabrication, contrats de phase spécifications particulières fiches techniques : (machines, outillages, produits de finition,...).</p> <p>Matériels de réglage et de contrôle.</p> <p>Matériels adaptés.</p> <p>Mode de fabrication : travail unitaire et ou sériel manuel et/ou mécanique.</p> <p>Document de planification. (Temps alloué).</p>	<p>Le produit réalisé est conforme aux données.</p> <p>La conduite est réalisée de manière rationnelle.</p> <p>L'utilisation des matériels de métrologie est faite avec méthode et précision.</p> <p>La deuxième "pièce" est conforme aux spécifications demandées.</p> <p>L'approvisionnement et l'évacuation des pièces sont faits en temps opportun.</p> <p>Le contrôle est correctement effectué.</p> <p>Les règles de qualité et de sécurité sont respectées.</p> <p>Le temps d'usinage est respecté.</p>

(1) Notamment les opérations suivantes :

- réaliser un fraisage simple - incruster un filet rectiligne - entailler et poser une quincaillerie - rectifier une surface courbe - réaliser des queues d'aronde - réaliser une finition au racloir – réaliser un ponçage - appliquer un produit courant de finition (cire, vernis, ...)

C3 METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER
04 Vérifier la conformité des matériaux, des produits et des outillages

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>VÉRIFIER qualitative-ment et quantitativement les approvisionnements.</p> <p>CONTRÔLER en cours et en fin d'opération.</p> <p>CONTRÔLER la conformité du produit fini.</p> <p>PRÉPARER l'ensemble des mesurages et des contrôles.</p> <p>RÉALISER les mesurages.</p> <p>CONSIGNER les résultats.</p>	<p>Données écrites et/ou orales.</p> <p>Produit à vérifier (défauts de dimensions, géométrie, finition). Poste de travail équipé.</p> <p>Matériels de contrôle.</p> <p>Fiches de contrôle.</p> <p>Document de planification. (Temps alloué).</p>	<p>Les résultats du contrôle correspondent effectivement à la réalité.</p> <p>Les précisions fournies à l'issue des contrôles sont correctes.</p> <p>Les matériels sont correctement utilisés.</p> <p>Le temps de contrôle est respecté.</p>

C3 METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER

05 Assurer la maintenance des matériels et des postes de travail (1er niveau)

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>INTERVENIR périodiquement et préventivement sur le matériel.</p> <p>LOCALISER les organes à entretenir et les dysfonctionnements éventuels.</p> <p>TRANSMETTRE les informations sur l'observation constatée.</p> <p>CONTRÔLER l'état de coupe des outils.</p> <p>AFFÛTER les outils manuels.</p> <p>RESPECTER les règles de prévention et de sécurité.</p>	<p>Données écrites et/ou orales.</p> <p>Notices d'utilisation des machines des matériels (documents constructeur).</p> <p>Notices d'entretien.</p> <p>Documents de maintenance.</p> <p>Matériels d'entretien.</p> <p>Matériels d'affûtage manuel et/ou mécanique.</p> <p>Document de planification. (Temps alloué).</p>	<p>La maintenance est effectuée suivant la méthode prescrite.</p> <p>La localisation et l'identification de la fonction non conforme sont exactes.</p> <p>Les informations sont correctement exprimées.</p> <p>Les outils affûtés sont conformes.</p> <p>Les matériels d'affûtage et de contrôle sont utilisés avec soin et méthode.</p> <p>Les règles de qualité et de sécurité sont respectées.</p> <p>Le temps donné est respecté.</p>

C4 COMMUNIQUER
01 S'exprimer oralement, graphiquement et par écrit.

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>S'EXPRIMER avec clarté et logique, oralement, graphiquement et par écrit.</p> <p>ADAPTER le vocabulaire à l'interlocuteur : professionnel client fournisseur ...</p>	<p>Vocabulaire professionnel spécifique.</p> <p>Connaissance du dossier.</p> <p>Moyens plastiques et techniques.</p>	<p>Les termes techniques liés au métier sont utilisés à bon escient.</p> <p>Le message est bien compris.</p>

C4 COMMUNIQUER
02 Participer aux échanges.

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Indicateurs d'évaluation
<p>ÉCOUTER.</p> <p>DIALOGUER</p> <p>S'INTÉGRER à une équipe.</p> <p>PARTICIPER à la promotion de l'entreprise : à l'interne, à l'externe.</p> <p>ÉMETTRE des critiques pertinentes.</p>	<p>Les partenaires internes et externes.</p> <p>Connaissances générales et spécifiques du métier, du poste occupé, des matériels, des matériaux, du produit fabriqué.</p>	<p>La qualité d'écoute et le savoir-être sont manifestes.</p> <p>La participation au sein de l'équipe est effective.</p> <p>L'échange est pertinent, efficace et constructif.</p>

MISE EN RELATION DES CAPACITÉS ET SAVOIRS TECHNOLOGIQUES

			S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
C1 - S'INFORMER										
	01	Collecter des informations	•	•	•	•	•	•	•	•
	02	Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques	•	•	•	•	•	•	•	•
C2 - TRAITER ET DÉCIDER										
	01	Effectuer un choix technologique	•	•	•	•	•		•	
	02	Établir des débits matière	•	•						
	03	Établir, compléter un document de fabrication			•	•	•		•	
	04	Traduire une solution technique	•	•	•	•	•		•	
C3 - METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER										
	01	Organiser le poste de travail				•	•		•	
	02	Installer et régler les outils			•	•	•		•	
	03	Conduire les opérations d'usinage, de montage, et de finition			•	•	•		•	
	04	Vérifier la conformité des matériaux, des produits, et des outillages	•		•	•	•		•	
	05	Assurer la maintenance des matériels et des postes de travail (1er niveau)			•	•	•		•	
C4 - COMMUNIQUER										
	01	S'exprimer oralement, graphiquement et par écrit	•	•	•	•	•	•	•	•
	02	Participer aux échanges	•	•	•	•	•	•	•	•

S1 - LES MATÉRIAUX		S5 - LA CONNAISSANCE DES PROCESSUS	
01	L'identification et la classification	01	Les techniques d'usinage
02	La végétation et la structure	02	Les techniques de montage
03	Les domaines d'utilisation	03	Les techniques de finition
04	Les caractéristiques physiques, mécaniques et chimiques	04	Les étapes de la fabrication
05	Les facteurs de variation	05	L'organisation de la phase et de la sous-phase
S2 - LES OUVRAGES		06	L'organisation du poste de travail
01	La conception et la construction	07	Le contrôle et la qualité
02	Les liaisons	S6 - L'ENTREPRISE	
03	L'étude fonctionnelle	01	La notion de coût de production
S3 - LES MOYENS DE REPRÉSENTATION ET DE COMMUNICATION		02	Les partenaires
01	Les moyens d'expression graphique	03	Les fonctions et les responsabilités
02	Les codes et langages normalisés	04	Les types d'entreprise
03	Les systèmes et langages informatiques	05	Les organisations professionnelles
S4 - LA CONNAISSANCE DES MATÉRIELS ET DES SYSTÈMES		S7 - LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	
01	La cinématique des machines	01	La sécurité des personnes
02	La coupe des matériaux	02	La sécurité des installations
03	Les procédés d'usinage	S8 - ARTS APPLIQUES	
04	Les systèmes	01	L'histoire des styles
05	La maintenance	02	Les ressources documentaires
		03	La mise au point esthétique d'une proposition

SAVOIRS TECHNOLOGIQUES

S1 – LES MATÉRIAUX.

- 01 • L'identification et la classification.
- 02 • La végétation et la structure.
- 03 • Les domaines d'utilisation.
- 04 • Les caractéristiques physiques, mécaniques et chimiques.
- 05 • Les facteurs de variation.

S2 – LES OUVRAGES.

- 01 • La conception et la construction.
- 02 • Les liaisons.
- 03 • L'étude fonctionnelle.

S3 – LES MOYENS DE REPRÉSENTATION ET DE COMMUNICATION.

- 01 • Le dessin de construction.
- 02 • Les codes et les langages normalisés.
- 03 • Les systèmes informatiques.

S4 – LA CONNAISSANCE DES MATÉRIELS ET DES SYSTÈMES.

- 01 • La cinématique des machines.
- 02 • La coupe des matériaux.
- 03 • Les procédés d'usinage.
- 04 • Les systèmes.
- 05 • La maintenance.

S5 – LA CONNAISSANCE DES PROCESSUS.

- 01 • Les techniques d'usinage.
- 02 • Les techniques de montage.
- 03 • Les techniques de finition.
- 04 • Les étapes de la fabrication.
- 05 • L'organisation de la phase et de la sous-phase.
- 06 • L'organisation du poste de travail.
- 07 • Le contrôle et la qualité.

S6 – L'ENTREPRISE.

- 01 • La notion de coût de production.
- 02 • Les partenaires.
- 03 • Les fonctions et les responsabilités.
- 04 • Les types d'entreprises.
- 05 • Les organisations professionnelles.

S7 – LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

- 01 • La sécurité des personnes.
- 02 • La sécurité des installations.

S8 – ARTS APPLIQUÉS.

- 01 • L'analyse formelle et stylistique.
- 02 • Les ressources documentaires.
- 03 • La mise au point esthétique d'une proposition.

S 1	LES MATÉRIAUX (1)
----------------	--------------------------

CONNAISSANCES	NIVEAUX D'EXIGENCE
01. L'identification - la classification.	
<p>Notions de classe, de famille , de variétés</p> <p>Notions d'origine, d'essence</p> <p>Commercialisation - normalisation</p>	<p>NOMMER les produits d'usage courant</p> <p>CLASSER par familles</p> <p>PRÉCISER :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les essences de pays et celles d'importation • les essences fines <p>ÉNONCER les caractéristiques commerciales et/ou normalisées des divers produits</p>
02. La végétation et la structure.	
<p>Le cycle végétatif</p> <p>Composition, caractéristiques structurelles et morphologiques</p> <p>Structure, utilisation</p>	<p>EXPLIQUER le système végétatif de l'arbre</p> <p>IDENTIFIER et INDIQUER les différentes parties de la coupe transversale de l'arbre</p> <p>DIFFÉRENCIER une texture forte d'une texture faible</p> <p>SITUER sur la coupe longitudinale de l'arbre les limites des zones utilisables</p> <p>IDENTIFIER les particularités d' aspect de certaines zones, par rapport à l'utilisation (loupe, ronce, ...).</p>
03. Les domaines d'utilisation.	
<p>Notions de comptabilité, de faisabilité</p> <p>Respect des règles de l'art</p>	<p>IDENTIFIER les contraintes liées à la fonction d'usage</p> <p>PRÉCISER les caractéristiques du produit liées à l'utilisation</p> <p>CHOISIR un matériau en adéquation avec la fonction d'usage</p> <p>CHOISIR une essence, un produit de finition sur des critères d'esthétique</p>

04. Les caractéristiques physiques, mécaniques et chimiques.	
Aspects, masse volumique, couleur...	LIRE et EXPLOITER les fiches techniques liées aux caractéristiques physiques des produits
Équilibre hygroscopique	MESURER le taux d'humidité d'un bois
Variation dimensionnelle des bois	IDENTIFIER et EXPLIQUER les phénomènes de variation dimensionnelle
	EXPLOITER les documents normatifs relatifs à l'humidité et à la variation dimensionnelle des bois
	CALCULER la variation dimensionnelle
Notions d'état de surface	COMPARER les états de surface
Notions de pression et de contrainte	MESURER la viscosité d'un produit de finition
Notions expérimentales de flexion, de compression, de traction, de cisaillement en fonction du sens du fil du bois	ÉNONCER les caractéristiques mécaniques des matériaux
Notions de prise, d'adhérence	LIRE et EXPLOITER les documents techniques et normatifs liés aux caractéristiques mécaniques et chimiques
05. Les facteurs de variation.	
Le séchage des bois	ÉNONCER les procédés de séchage
	EXPLIQUER les principes du séchage
Singularités et altérations des bois	IDENTIFIER , RECONNAÎTRE les anomalies et singularités
	ÉVALUER les conséquences pour la mise en œuvre
(1) notamment les produits suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> • bois (massifs, placages, filets) • dérivés du bois (panneaux, placages, filets) • produits de finition • abrasifs (appliqués, agglomérés) • quincailleries • colles 	

S 2	LES OUVRAGES
01. La conception et la construction.	
Terminologie, désignation	NOMMER l'ouvrage et ses éléments
Contraintes dimensionnelles, géométriques et volumiques	IDENTIFIER les caractéristiques géométriques et dimensionnelles
Conditions de fonctionnement	DÉCRIRE le fonctionnement et les conditions (dimensions, positions, jeux, formes)
Conception et spécificité professionnelle	DIFFÉRENCIER une conception dite « de type ébénisterie », d'une conception dite « de type menuiserie » EXPLICITER ces spécificités
02. Les liaisons.	
Morphologie, esthétique	IDENTIFIER et PRÉCISER les différentes formes de liaisons
Classes et familles de liaisons	CLASSER les assemblages (rencontre, élargissement, ...)
Notions de résistance	COMPARER les différents systèmes d'assemblages
Faisabilité (notions de coût)	ÉNONCER les critères de faisabilité (technologiques, économiques)
03. L'étude fonctionnelle.	
Fonctions principales et secondaires	IDENTIFIER les différents composants, leur nature PRÉCISER les conditions de mise en œuvre DÉFINIR les fonctions secondaires, la fonction globale d'usage
Dispositions constructives : • construction / esthétique • matériaux / coût, ...	JUSTIFIER les solutions technologiques adaptées aux fonctions

S 3	LES MOYENS DE REPRÉSENTATION ET DE COMMUNICATION
----------------	---

CONNAISSANCES	NIVEAUX D'EXIGENCE
01. Le dessin de construction.	
<p>Le dossier de fabrication (descriptif, plans de définition, de fabrication, ...)</p> <p>Fonctions et relations entre ces documents</p> <p>Les conventions de représentation liées à la profession (mise au plan, ...)</p> <p>Les conventions de projection (coupes, sections, ...)</p> <p>Les documents complémentaires (épures, croquis, ...)</p> <p>Les fiches techniques, catalogues</p> <p>Les documents normatifs</p>	<p>IDENTIFIER les différents dessins (d'ensemble, de définition, de fabrication, ...)</p> <p>EXPRIMER les caractéristiques principales (dimensions, formes, sens d'ouverture, mobilités)</p> <p>IDENTIFIER leurs relations et PRÉCISER leurs fonctions</p> <p>IDENTIFIER et EXPLOITER les codes et les langages des différents dessins</p> <p>TRADUIRE les conventions, les représentations, les symboles</p> <p>EXPLOITER les documents techniques, normatifs et complémentaires</p>
02. Les codes et les langages normalisés.	
<p>Les langages symboliques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • algorithmiques • schématiques • graphiques <p>La cotation de fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • surface référentielle de cotation • cotes directes ou calculées • cotes machine • cotes outils • cotes appareillages 	<p>IDENTIFIER, DÉCODER et UTILISER les différentes formes de langages</p> <p>IDENTIFIER et EXPLICITER une désignation normalisée relative à des grandeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • linéaires, • angulaires, • géométriques (forme, position, jeu, orientation, ...) • états de surfaces

03. Les systèmes informatiques.

Notions de matériels

IDENTIFIER les différentes parties d'un système (matériels)

Notions de logiciels :

- un tableur
- un traitement de texte
- un logiciel DAO

CHOISIR le logiciel adapté au besoin

L'outil DAO

DÉFINIR un élément simple (pied, traverse, ...) au moyen de deux ou trois vues

S 4	LA CONNAISSANCE DES MATÉRIELS et des SYSTÈMES
----------------------	--

CONNAISSANCES	NIVEAUX D'EXIGENCE
01. La cinématique des machines.	
Définition des mouvements de : <ul style="list-style-type: none"> • rotation • translation Notions de trajectoire, de mouvement	INVENTORIER, IDENTIFIER le ou les mouvements disponibles IDENTIFIER le ou les référentiels machine PRÉCISER le ou les éléments générateurs de l'outil
02. La coupe des matériaux.	
Technologie de la coupe <ul style="list-style-type: none"> • par enlèvement de copeaux • par abrasion Terminologie de l'outil de coupe Caractéristiques de l'outil de coupe : <ul style="list-style-type: none"> • géométriques • dimensionnelles • angulaires • mécaniques et métallurgiques (acier, carbure,...) Paramètres de coupe : <ul style="list-style-type: none"> • vitesse de coupe • fréquence de rotation • vitesse d'avance Relations entre les caractéristiques des matériaux à usiner et de l'outil de coupe	COMPARER les différentes technologies LOCALISER et NOMMER les différentes parties de l'outil LOCALISER et IDENTIFIER les angles caractéristiques INDIQUER le mode d'action (radiale, tangentielle) CITER les différents matériaux et nuances, utilisés pour la partie active CALCULER une fréquence de rotation, une vitesse d'avance CHOISIR et / ou AJUSTER une vitesse ou fréquence à partir de tableaux ou abaques PROPOSER une solution adaptée (outil, vitesse, ...)

03. Les procédés d'usinage.	
<p>Mise en œuvre des moyens associés à une technique permettant l'exécution d'une tâche</p> <ul style="list-style-type: none"> • les moyens (machines, outillages, montages, ...) 	<p>ÉNONCER les méthodes, les outillages et les réglages</p> <p>EXPLICITER les méthodes afférentes à chaque procédé en y associant les matériels utilisés.</p>
04. Les systèmes.	
<p>Notions de classe de machines</p> <p>Notions d'architecture</p> <p>Fonctions des différents éléments</p> <p>Conditions de mise en œuvre du système</p> <p>Méthodologie de réglage</p> <p>Mise et maintien en position :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appui plan • appui linéaire • appui ponctuel <p>Conditions de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • principes • règles de travail • pictogrammes 	<p>IDENTIFIER les différents types de machines (traditionnelles automatisées à positionnement ou à commande numérique)</p> <p>DISTINGUER la partie commande de la partie opératoire</p> <p>IDENTIFIER et PRÉCISER les fonctions des différents éléments</p> <p>INDIQUER les relations entre les usinages à effectuer et les conditions de réglage</p> <p>DÉTERMINER la valeur des paramètres de réglage</p> <p>LOCALISER et IDENTIFIER les liaisons élémentaires</p> <p>PROPOSER des montages auxiliaires</p> <p>ÉNONCER et EXPLICITER les consignes de protection et de sécurité</p> <p>CONTRÔLER les conditions d'utilisation d'un matériel</p> <p>TRADUIRE les symboles</p>
05. La maintenance.	
<p>Notions de maintenance préventive</p> <p>Notions de suivi d'entretien (fiches, notices,...)</p> <p>Notions d'actions correctives</p>	<p>ÉNUMÉRER les matériels nécessitant un entretien préventif</p> <p>EXPLIQUER le type d'intervention</p> <p>IDENTIFIER les dysfonctionnements</p> <p>ÉNONCER les limites d'intervention</p>

S 5	LA CONNAISSANCE DES PROCESSUS
CONNAISSANCES	NIVEAUX D'EXIGENCE
01. Les techniques d'usinage.	
<p>Les usinages plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • corroyage • sciage <p>Les usinages de profils divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chantournage • profilage • contournage • perçage • défonçage 	<p>ÉNUMÉRER et CLASSER les principales techniques d'usinage par rapport aux formes à réaliser, aux machines et aux outillages utilisés</p>
02. Les techniques de montage.	
<p>Les outillages de montage, de serrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • classification (manuels, mécaniques) • capacité, course, encombrement, ... 	<p>ÉNUMÉRER les différentes techniques en indiquant les matériels CHOISIR une technique et DÉFINIR la chronologie des étapes</p>
03. Les techniques de finition.	
<p>Surfaçage par raclage, ponçage</p> <p>Principes d'application des produits de finition</p>	<p>DÉTERMINER et JUSTIFIER le choix des outils IDENTIFIER et CITER les moyens de mise en œuvre</p> <p>INDIQUER les précautions de mise en œuvre</p>
04. Les étapes de la fabrication.	
<p>Définition du processus (graphique de phases, sous phases, opérations, ...)</p> <p>Les contraintes d'antériorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • géométriques • dimensionnelles • technologiques 	<p>A partir de dessins de fabrication :</p> <p>ÉNUMÉRER les différentes étapes relatives à l'organisation d'une fabrication CLASSER et DIFFÉRENCIER les différentes étapes</p>

05. L'organisation de la phase et de la sous-phase.	
<p>Critères géométriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cotation de définition <p>Critères technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • stabilité • accessibilité des outils par rapport aux surfaces à générer • capacité des moyens mis en œuvre <p>Notions de cotes directes ou calculées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cotes machine • cote outils • cotes appareillages 	<p>ÉNONCER et DIFFÉRENCIER les diverses cotes de fabrication</p>
06. L'organisation du poste de travail.	
<p>Notions d'agencement (disposition des outillages des produits par rapport au poste, à l'opérateur)</p> <p>Ordonnancement des outillages</p> <p>Notion d'ergonomie</p> <p>Notion de circuit et de déplacement minimal</p>	<p>ÉNUMÉRER les critères relatifs à l'agencement et à l'organisation d'un poste de travail</p>
07. Le contrôle et la qualité.	
<p>Les instruments de mesure et de contrôle</p> <p>Critères géométriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intervalles de mesurage, de tolérance <p>Critères technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accessibilité, circuit mécanique, circuit géométrique <p>Lecture des fiches techniques</p> <p>Notion d'indicateur de qualité</p> <p>Notion d'auto-contrôle.</p>	<p>ÉNUMÉRER, CLASSER et RECONNAÎTRE les instruments d'usage courant</p> <p>IDENTIFIER la nature du contrôle à effectuer</p> <p>CHOISIR l'instrument de mesure, de contrôle</p> <p>ÉNONCER les précautions d'emploi</p> <p>DÉTECTER les défauts ou malfaçons</p>

S	L'ENTREPRISE	
6		
CONNAISSANCES		NIVEAUX D'EXIGENCE
01. La notion de coût de production.		
Dépenses directes fixes ou variables (matière, fournitures, main d'œuvre) Dépenses indirectes fixes ou variables (charges sociales, frais généraux, investissements, ...)		DISTINGUER les principaux éléments entrant dans un coût de production
02. Les partenaires.		
Les différents corps de métiers connexes Leurs relations		INDIQUER les différents corps d'état et leurs relations PRÉCISER les limites des domaines d'intervention
03. Les fonctions et les responsabilités.		
Qualification des personnels et domaines d'intervention Notions de garantie		INDIQUER les niveaux de qualification des personnels et PRÉCISER leurs fonctions APPRÉCIER sa part de responsabilité
04. Les types d'entreprises.		
Par leur taille, leur mode d'organisation, leur fabrication		INDIQUER les types d'entreprises (artisanat, P.M.E., P.M.I.) INDIQUER et PRÉCISER la fonction des différents services (administration, fabrication)
05. Les organisations professionnelles.		
Les syndicats professionnels Les syndicats salariés Les conventions collectives les organismes techniques (C.T.B, I.N.R.S, O.P.P.B.T.P.)*		ÉNUMÉRER les organismes et PRÉCISER leurs fonctions

*Centre technique du bois , Institut national de recherche en sécurité, Office public de prévention du bâtiment et des travaux publics

S 7	LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	
CONNAISSANCES		NIVEAUX D'EXIGENCE
01. La sécurité des personnes.		
Agencement du poste de travail Déplacements de l'opérateur Ergonomie de la manipulation Manutention des matériels Règles d'accès aux parties commandes Règles de mise hors tension Utilisation des produits toxiques Utilisation des machines portatives	ÉNUMÉRER et APPLIQUER les règles de sécurité à respecter APPLIQUER les règles de manipulation des matériels, des matériaux des produits toxiques et des énergies RESPECTER les normes en vigueur	
02. La sécurité des installations.		
Protection incendie Protection contre les risques de pollution	DÉTERMINER les zones à risques APPLIQUER les règles en vigueur	

S	ARTS APPLIQUÉS		
8			
CONNAISSANCES		NIVEAUX D'EXIGENCE	
01. L'analyse formelle et stylistique.			
<p>Notions essentielles de chronologie de l'antiquité à nos jours</p> <p>Étude des principaux courants artistiques (Architecture, Arts plastiques, Arts appliqués ...)</p> <p>Étude du rapport forme/fonction/époque</p>		<p>A partir d'une documentation visuelle: RESITUER un meuble dans un contexte historique et régional IDENTIFIER un meuble par rapport à un environnement artistique et socioculturel</p> <p>RECHERCHER les sources d'inspiration</p> <p>RELEVER sous forme de croquis et d'annotations des caractéristiques fonctionnelles et stylistiques à partir de données réelles et/ou figurées</p>	
02 LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES			
<p>Notions concernant l'histoire des styles, les codes de représentation esthétique et technique Dessins, maquettes, écrits, CD-ROM...</p> <p>Notions de cahier des charges comprenant les caractéristiques et les contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'esthétique • d'usage • de technique de fabrication/de réalisation <p>Vocabulaire spécifique du domaine artistique</p> <p>Vocabulaire spécifique du domaine professionnel</p>		<p>A partir d'une documentation visuelle :</p> <p>IDENTIFIER les sources d'information DISTINGUER et SÉLECTIONNER les informations esthétiques et techniques nécessaires en fonction de la demande</p> <p>SITUER et ANALYSER les contraintes</p> <p>COMPRENDRE et UTILISER le vocabulaire spécifique</p>	

03. La mise au point esthétique d'une proposition.	
<p>Le cahier des charges</p> <p>Les contraintes esthétiques, stylistiques et techniques</p> <p>Les références culturelles</p> <p>La fonction, la destination du produit</p> <p>Phénomènes perspectifs entraînant des modifications d'apparence</p> <p>Notions de matières en relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • leur apparence • leurs caractéristiques technologiques <p>Les techniques d'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • croquis (sur table et en situation), dessin, lavis, maquette ... <p>Les techniques d'expression :</p> <ul style="list-style-type: none"> • moyens plastiques, présentation, annotations écrites et graphiques ... 	<p>ANALYSER et RESPECTER les données de la demande</p> <p>CHOISIR les références utiles et nécessaires</p> <p>TRADUIRE graphiquement les principales déformations induites par le volume et l'angle de vue CHOISIR les moyens plastiques et techniques adaptés</p> <p>SÉLECTIONNER, ASSOCIER et TRADUIRE des matières en fonction d'un usage, d'une destination</p> <p>RECHERCHER, COMPARER, CHOISIR et PROPOSER une solution esthétique et technique</p>

**UNITÉS CONSTITUTIVES DU RÉFÉRENTIEL DE
CERTIFICATION**

TABLEAU DE MISE EN RELATION « COMPÉTENCES - UNITÉS »

COMPÉTENCES		U 1	U 2	U 3
C1	1 - collecter des informations	X	X	X
	2 - décoder, analyser des documents esthétiques et techniques	X	X	X
C2	1 - effectuer un choix technologique	X		
	2 - établir des débits matières	X		X
	3 - établir un document de fabrication	X		
	4 - traduire une solution technique	X	X	X
C3	1 - organiser le poste de travail			X
	2 - installer et régler les outils			X
	3 - conduire les opérations d'usinage, de montage et de finition			X
	4 - vérifier la conformité des matériaux, des produits et des outillages			X
	5 - assurer la maintenance des matériels et des postes de travail			X
C4	1 - s'exprimer oralement, graphiquement et par écrit	X	X	X
	2 - participer aux échanges			X

UNITÉS GÉNÉRALES

FRANÇAIS ET HISTOIRE GÉOGRAPHIE- UG 1

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

MATHÉMATIQUES-SCIENCES - UG2

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – UG 3

L'unité comprend l'ensemble des objectifs, connaissances et compétences établis par l'arrêté du 25 septembre 2002 (BO n° 39 du 24 octobre 2002).

LANGUE VIVANTE – UG 4

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 8 juillet 2003 (BO hors série n° 4 du 24 juillet 2003).

ANNEXE II

**PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL**

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1 - Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel de certification.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles.

Pour les diplômés du secteur professionnel du métier d'ébéniste, la période de formation en milieu professionnel permet également d'exercer des activités en situation de production et d'intervenir sur des ouvrages existants.

2 - Durée et modalités :

2-1 Candidats relevant de la voie scolaire :

Pour les CAP du secteur professionnel du métier d'ébéniste préparés par la voie scolaire, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines sur un cycle de deux années.

Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel pour la partie prévue en deuxième année, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs définis ci-dessus.

La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000, B.O. n° 25 du 29 juin 2000).

La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - B.O. n° 38 du 24 octobre 1996, modifiée par la note DESCO A7 n° 0259 du 13 juillet 2001. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des périodes de formation en milieu professionnel.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié.

L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage :

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du code du travail.

Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les représentants locaux du secteur professionnel du métier d'ébéniste précise les modalités et le contenu de la formation en milieu professionnel. Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus, paragraphe 1.

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)		Scolaires (établissements privés hors contrat)	
Ébéniste			Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités)		Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
			Formation professionnelle continue (établissements publics)		Formation professionnelle continue (établissements privés)	
					enseignement à distance	
					candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Modes	Durée	
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 – Étude de construction, préparation du travail et technologie	UP1	4	CCF	Ponctuelle écrite	7 h 00	
EP2 – Analyse formelle et stylistique et réalisation graphique	UP2	2	CCF	Ponctuelle écrite et graphique	4 h 00	
EP3 – Fabrication d'un ouvrage d'ébénisterie	UP3	9 (1)	CCF	Ponctuelle pratique	22 h 00 (2)	
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL						
EG1 – Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2 h 15	
EG2 – Mathématiques - sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2 h 00	
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle		
EG4 – Langue vivante (3)	UG4	1	CCF	Ponctuelle orale	20 min	

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle

(2) dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle

(3) ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.

ANNEXE IV

Définition des épreuves

ÉPREUVE EP1 : Étude de construction, préparation du travail et technologie

Coef. 4

UP 1

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la préparation de sa fabrication.

A partir d'un ensemble de documents limité aux données strictement nécessaires à la description de l'ouvrage ou du produit à réaliser (forme, dimensions, constitution, contexte, etc), et aux conditions de réalisation (contraintes techniques, machines et outillages disponibles, matériaux et accessoires, etc), le candidat est conduit à procéder à l'analyse de situations professionnelles de son métier et à proposer l'organisation de son intervention en adéquation avec le cahier des charges fourni.

Il s'agit pour lui d'identifier les diverses interventions prévues, d'énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage, de traduire graphiquement les informations ou solutions techniques, de préparer les tracés professionnels d'exécution, de lister les opérations à effectuer, d'organiser son poste de travail et de prévoir les matériels, outillages et matériaux nécessaires.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- l'interprétation des documents de fabrication et des consignes écrites ou orales,
- le traitement d'informations pertinentes (esthétiques, techniques, architecturales...),
- l'analyse des caractéristiques du produit fini et des limites de son intervention,
- la préparation du travail en utilisant ses connaissances technologiques,
- la préparation des outillages, matériels et matériaux liés à son ouvrage,
- l'organisation de l'intervention en respectant l'environnement, l'hygiène et la sécurité.

Cette épreuve comporte trois parties.

Le candidat doit être capable de :

- a) pour l'étude de construction** - décoder des données techniques,
 - analyser et traiter un dossier, des documents techniques, des dessins d'ensemble, de définition,
 - extraire les informations nécessaires à un travail,
 - proposer des solutions technologiques adaptées,
 - compléter un plan de construction de tout ou partie d'un meuble.
- b) pour la préparation** - proposer des solutions techniques et technologiques de mise en œuvre,
 - préparer un travail sous la forme :
 * d'une fiche de débit,
 * d'une analyse de fabrication,
 * d'un mode opératoire,
 * d'un contrat de phase,
 * d'une définition d'un montage auxiliaire simple.
- c) pour la technologie** - proposer des solutions adaptées aux différents problèmes posés.

Les ouvrages traités sont des ouvrages courants d'ébénisterie (meubler intérieur de style ou contemporain).

Les documents fournis correspondent au dossier de définition et d'exécution de l'ouvrage. Les épreuves EP2 et EP3 peuvent prendre appui sur ce même dossier.

● **Contenus de l'épreuve :**

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées UP1 dans le tableau de mise en relation des compétences et des unités de certification et des savoirs associés listés ci-après :

- C1.01 collecter des informations,
- C1.02 décoder, analyser des documents esthétiques et techniques,
- C2.01 effectuer un choix technologique,
- C2.02 établir des débits matières,
- C2.03 établir un document de fabrication,
- C2.04 traduire une solution technique,
- C4.01 s'exprimer oralement, graphiquement et par écrit.

- S1 les matériaux,
- S2 les ouvrages,
- S3 les moyens de représentation et de communication,
- S4 la connaissance des matériels et des systèmes,
- S5 la connaissance des processus,
- S6 l'entreprise,
- S7 la prévention des risques professionnels,
- S8.02 les ressources documentaires.

● **Critères d'évaluation :**

- les choix technologiques,
- la faisabilité des opérations,
- le respect des conventions de représentation,
- la pertinence et la clarté des solutions proposées,
- la qualité graphique des documents produits,
- la prise en compte de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité.

● **Modes d'évaluation :**

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle en cours de formation (II). Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

➔ **I) Évaluation par épreuve ponctuelle :**

L'épreuve a une durée de 7 heures et se déroule obligatoirement en salle de construction. Elle est composée de trois parties :

- a) Étude de construction 3 heures 30 mn 6 points,
- b) Préparation du travail 2 heures 7 points,
- c) Technologie 1 heure 30 mn 7 points.

Le sujet s'appuie sur un dossier remis au candidat dont les données peuvent être :

- * *Un dossier de définition de l'ouvrage comprenant :*
 - la description de la situation professionnelle,
 - un descriptif,
 - un géométral et une perspective (pour l'étude de construction),
 - le plan d'ensemble,
 - les plans de sous-ensembles ou éléments,
 - les dessins de fabrication (pour la préparation du travail et la technologie).
- * *Un dossier ressource comprenant :*
 - les ressources matérielles disponibles,
 - les fiches techniques relatives aux matériaux et matériels.
- * *Un dossier travail demandé comprenant :*
 - les questions posées avec le barème d'évaluation.

→ II) **Évaluation par contrôle en cours de formation :**

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue). Cette situation d'évaluation peut être effectuée en trois séquences distinctes : a) étude de construction, b) préparation du travail, c) technologie. Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

ÉPREUVE EP2 : Analyse formelle et stylistique et réalisation graphique

Coef. 2

UP 2

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

a) Analyse formelle et stylistique :

Cette première partie d'épreuve doit permettre de vérifier que le candidat est capable, à partir d'un ou plusieurs documents historiques et/ou contemporains, de situer, d'analyser et de comparer une ou plusieurs œuvres caractéristiques de l'histoire des styles du mobilier, des origines à nos jours.

Cette évaluation porte sur les généralités et particularités des styles, l'architecture, l'ornementation, le mobilier, les professionnels et artistes ayant marqué leur époque. Des croquis doivent compléter l'étude.

b) Réalisation graphique :

Cette seconde partie d'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir d'un dossier technique établi conjointement par les professeurs d'arts appliqués et les professeurs d'enseignement professionnel, d'identifier et d'exploiter les documents de référence (croquis, photographies, relevés, maquettes, cahier des charges, fiches techniques...) et les bases de données iconographiques, techniques), d'en extraire les informations nécessaires à son travail et de mettre au point et/ou d'adapter un projet d'art appliqué portant sur tout ou partie d'un élément mobilier et d'en traduire sa proposition par le graphisme, les couleurs, les matières et des croquis perspectifs.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- prise de connaissance du travail à réaliser,
- relevé d'informations pertinentes (esthétiques, techniques, historiques, architecturales...) dans l'environnement du produit,
- décodage de dessins de définition,
- proposition de solutions esthétiques et techniques en adéquation avec le cahier des charges et les moyens de fabrication,
- communication d'informations esthétiques et techniques.

● **Contenus de l'épreuve :**

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées UP2 dans le tableau de mise en relation des compétences et des unités de certification et des savoirs associés listés ci-après :

a) pour l'analyse formelle et stylistique,

- C1.01 collecter des informations,
- C1.02 décoder, analyser des documents esthétiques et techniques,
- C4.01 s'exprimer oralement, graphiquement et par écrit.
- S8.01 analyse formelle et stylistique,
- S8.02 ressources documentaires.

b) pour la réalisation graphique,

- C1.01 collecter des informations,
- C1.02 décoder, analyser des documents esthétiques et techniques,
- C2.04 traduire une solution technique,
- C4.01 s'exprimer oralement, graphiquement et par écrit.
- S3.01 dessin de construction,
- S8.02 ressources documentaires,
- S8.03 mise au point esthétique d'une proposition.

● **Critères d'évaluation :**

- la pertinence de l'analyse formelle et stylistique,
- la pertinence et la clarté des solutions graphiques et techniques proposées,
- la qualité graphique et technique des documents produits.

● **Modes d'évaluation :**

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle en cours de formation (II). Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→ **I) Évaluation par épreuve ponctuelle :**

L'épreuve a une durée de 4 heures et se déroule obligatoirement en salle de construction ou d'arts appliqués.

Elle est composée de deux parties :

- a) Analyse formelle et stylistique 1 heure 30 mn 8 points,
- b) Réalisation graphique 2 heures 30 mn 12 points.

Les sujets s'appuient sur un dossier remis au candidat dont les données peuvent être :

* *Un dossier de définition comprenant :*

- la description de la situation professionnelle,
- des documents de références (croquis, photographies, relevés, maquettes, cahier des charges, fiches techniques...),
- des données iconographiques et techniques,
- un descriptif,
- une perspective,
- la définition d'éléments architecturaux.

* *Un dossier ressources comprenant :*

- des documents historiques et/ou contemporains.

* *Un dossier travail demandé comprenant :*

- les questions posées avec le barème d'évaluation.

→ II) Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation au cours du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue). Cette situation d'évaluation peut être effectuée en deux séquences distinctes : a) analyse formelle et stylistique, b) réalisation graphique). Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par le ou les enseignants d'arts appliqués avec la participation d'un enseignant du domaine professionnel. La note définitive est délivrée par le jury.

ÉPREUVE EP3 : Fabrication d'un ouvrage d'ébénisterie
Coef. 9 (8 + 1 pour la VSP)

UP 3

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences concernant la fabrication d'un ouvrage d'ébénisterie (meublier intérieur de style ou contemporain).

A partir d'un dossier technique, le candidat doit réaliser l'ouvrage dans un temps donné. Un mode opératoire peut être fourni. Les pièces composant le sujet sont fournies (débitées et/ou corroyées...).

L'exécution de l'ouvrage comporte tout ou partie des techniques suivantes :

- tracés d'après documents de définition,
- exécution d'assemblages,
- montage et réglage d'outillage,
- usinage d'un élément d'une partie de meuble, d'un ouvrage d'ébénisterie,
- montage de corps de meubles,
- réalisation, ajustage et ferrage de parties mobiles (portes, tiroirs, abattants),
- réalisation de frisages en placage et pose de filets simples suivant une disposition définie,
- réalisation de plaques de parties planes,
- montage, collage, ponçage (finition manuelle ou mécanique).

● **Contenus de l'épreuve :**

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées UP3 dans le tableau de mise en relation des compétences et des unités de certification listées ci-après :

- C1.01 collecter des informations,
- C1.02 décoder, analyser des documents esthétiques et techniques,
- C2.02 établir des débits matières,
- C2.04 traduire une solution technique,
- C3.01 organiser le poste de travail,
- C3.02 installer et régler les outils,
- C3.03 conduire les opérations d'usinage, de montage et de finition,
- C3.04 vérifier la conformité des matériaux, des produits et des outillages,
- C3.05 assurer la maintenance des matériels et des postes de travail,
- C4.01 s'exprimer oralement, graphiquement et par écrit,
- C4.02 participer aux échanges.

● **Critères d'évaluation :**

- la conformité du produit réalisé au cahier des charges,
- le respect des dimensions et des formes,
- la qualité d'exécution des assemblages,
- le bon fonctionnement des parties mobiles,
- la qualité de la mise en œuvre du placage,
- la qualité de la finition en blanc,
- la bonne organisation du poste de travail,
- le respect du temps imparti,
- la prise en compte de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité.

● Modes d'évaluation :

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (I), soit par contrôle en cours de formation (II). Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

→ I) **Évaluation par épreuve ponctuelle :**

L'épreuve a une durée de 21 heures (+1h pour la VSP)

Le sujet s'appuie sur un **dossier remis au candidat** dont les données peuvent être :

* *Un dossier de définition de l'ouvrage comprenant :*

- la description de la situation professionnelle,
- un descriptif,
- une perspective,
- le plan d'ensemble,
- les plans de sous-ensembles ou éléments,
- les dessins de fabrication.

* *Un dossier ressource comprenant :*

- les ressources matérielles disponibles,
- les fiches techniques relatives aux matériaux et matériels.

* *Un dossier travail demandé comprenant :*

- les questions posées avec le barème d'évaluation.

La réalisation devra comporter outre le réglage individuel des outillages, le réglage méthodique d'une machine mono ou multi-opératrices conventionnelle ou à positionnement numérique. Des travaux de placage seront également mis en œuvre.

→ II) **Évaluation par contrôle en cours de formation :**

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation organisées au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de formation continue). Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel.

Cette évaluation porte sur l'ensemble des compétences ciblées dans l'épreuve. On veillera toutefois à assurer la complémentarité des compétences évaluées entre le centre de formation et l'entreprise.

a) Situation d'évaluation en centre de formation (14 points) :

Elle est organisée à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

La participation de professionnels est nécessaire. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

b) Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel (6 points)

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel et communs à l'ensemble des entreprises.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel.

● Vie sociale et professionnelle

Son évaluation est intégrée à l'épreuve EP3. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve de vie sociale et professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

→ Évaluation par contrôle en cours de formation :

Elle se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation.

La note définitive est délivrée par le jury.

1) Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties :

1ère partie : une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points.

Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « Incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

2ème partie : un travail personnel écrit noté sur 7 points

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de 2 pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2) Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points.

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

→ Évaluation par épreuve ponctuelle écrite - durée 1 heure

Le sujet comprend une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

EG1 : Français et Histoire-géographie

Coef. 3

CCF ou épreuve écrite et orale – durée : 2 heures 15 minutes

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie permet d'apprécier :

- Les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- Les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- Les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation

a) CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF)

L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

1) Première situation d'évaluation

Première partie (français) :

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc... ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Deuxième partie (histoire - géographie) :

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

2) Deuxième situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Deuxième partie (histoire – géographie) :

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie).

b) ÉPREUVE PONCTUELLE – 2heures + 15 minutes

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension). Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours,

- soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ;
- soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

Deuxième partie (histoire – géographie) :

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG 2 MATHÉMATIQUES – SCIENCES	coef. : 2	UG 2
CCF ou épreuve écrite	- durée : 2 heures	

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

L'épreuve de mathématiques - sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique - chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

Objectifs

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

D'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;

D'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;

- De vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
- D'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

Modes d'évaluation:

→ Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat avant la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatées.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie :

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Deuxième partie :

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- De mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- D'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- De mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- D'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- De rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ **Évaluation par épreuve ponctuelle**

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties

Première partie:

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- A montrer ses connaissances ;
- A relever des observations pertinentes ;
- A organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- D'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;

L'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;

L'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG 3 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	UG 3 Coef : 1
--	--------------------------------

Arrêté du 25 septembre 2002 fixant le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les certificats d'aptitude professionnelle, les brevets d'études professionnelles et les baccalauréats professionnels.

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

EG4 LANGUE VIVANTE	UG4
---------------------------	------------

CCF ou épreuve orale : 20 mn

Coef : 1

Arrêté du 8 juillet 2003 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les CAP.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

MODES D'ÉVALUATION

I CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION –

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation, d'une durée maximum de 20 minutes chacune, notées chacune sur 20 et choisies par l'enseignant évaluateur parmi les trois possibilités suivantes :

- A. Compréhension de l'écrit / Expression écrite,
- B. Compréhension de l'oral,
- C. Compréhension de l'écrit / Expression orale.

Une proposition de note est établie, qui résulte de la moyenne des deux notes obtenues.

La note définitive est délivrée par le jury.

A – Compréhension de l'écrit / expression écrite

A partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais de réponses en langue étrangère à des questions en langue étrangère portant sur le support.

B – Compréhension de l'oral

A partir d'un support audio-oral ou audio-visuel n'excédant pas quarante cinq secondes, entendu et/ou visionné trois fois, l'aptitude à comprendre le message sera évaluée par le biais de :

- soit un QCM en français,
- soit des réponses en français à des questions en français,
- soit un compte rendu en français des informations essentielles du support.

C – Compréhension de l'écrit / expression orale

A partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais d'un compte-rendu oral en langue étrangère ou de réponses orales en langue étrangère à des questions écrites en langue étrangère portant sur le support.

II ÉPREUVE PONCTUELLE -

Épreuve orale ; durée : 20 minutes – Préparation : 20 minutes.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant:

- soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image),
- soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

ANNEXE V

**TABLEAU
DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES**

Tableau de correspondance d'épreuves

CAP Ébéniste Arrêté du 22/10/1985	CAP Ébéniste arrêté du 11 juillet 2000	CAP Ébéniste arrêté du 11 juillet 2000	CAP Ébéniste défini par le présent arrêté
Dernière session 2001	Sessions 2002/2004	Session 2005	1 ^{ère} session 2006
	Domaine profession- nel/UT (1)	Domaine profession- nel/UT (1)	Ensemble des unités professionnelles
Épreuves pratiques (2) 1.1 Exécution d'un ouvrage 1.2 Usinage	EP1 Préparation, réali- sation (2)	EP1 Préparation, réali- sation (2)	UP3 Fabrication d'un ouvrage d'ébénisterie
	EP2 (3) Arts appliqués-Étude de construction-Technologie	EP2 (3) Arts appliqués-Étude de construction-Technologie	UP1 + UP2 Étude de construction, préparation du travail et technologie+ Analyse formelle et stylistique et ré- alisation graphique
Domaines géné- raux (4)	Domaines généraux	Unités générales	Unités générales
	EG1 - expression française	UG1 - français et histoire - géographie	UG1 - français et histoire - géographie
	EG2 - mathématiques	UG 2- mathématiques - sciences	UG 2- mathématiques -sciences
	EG3 – vie sociale et pro- fessionnelle		
	EG 5 - éducation physique et sportive	UG 3 - éducation physique et sportive	UG 3 - éducation physique et sportive
	EG4 – langue vivante	UG4 – langue vivante	UG4 – langue vivante

A la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes :

1- La note supérieure ou égale à 10/20 obtenue au domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 11/7/ 2000 peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par les dispositions du présent arrêté.

Le titulaire de l'unité terminale du domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 11/7/ 2000 peut être dispensé de l'évaluation de l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

La note égale ou supérieure à 10/20 obtenue au groupe d'épreuves pratiques de l'arrêté du 22/10/1985 peut-être reportée, pendant sa durée de validité, sur EP1 du diplôme régi par les dispositions de l'arrêté du 11/7/2000 et sur UP3 du diplôme régi par le présent arrêté.

2- Lorsqu'elles ont été obtenues avant 2005, la note du groupe d'épreuves pratiques de l'arrêté du 22/10/1985 et la note EP1 du diplôme régi par les dispositions de l'arrêté du 11/7/ 2000 sont affectées du coefficient total de l'épreuve incluant la vie sociale et professionnelle.

3- La note obtenue à l'épreuve EP2 du diplôme régi par les dispositions de l'arrêté du 11/7/2000 peut être reportée sur les épreuves UP1 et UP2 du diplôme régi par le présent arrêté.

4- La note moyenne égale ou supérieure à 10/20 obtenue au groupe d'épreuves écrites et graphiques du diplôme régi par les dispositions de l'arrêté du 22/10/1985 peut-être, pendant sa durée de validité, reportée sur chacune des épreuves UG1 et UG2 du diplôme régi par le présent arrêté.

NB : Toute note obtenue aux épreuves, à compter du 1^{er} septembre 2002, peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).